



REGARD SUR LE

LOGEMENT PRÉCAIRE

Dossier thématique • avril 2010

emploi formation insertion
Franche-Comté



- **Préambule**
- **Qu'est-ce que le mal-logement ?**
- **Qui sont les mal-logés ?**
- **Les politiques publiques**
- **La mobilisation des associations**
- **Les ressources**

LES DOSSIERS THÉMATIQUES

En constituant des fonds de ressources spécifiques organisés, ces dossiers offrent une vue d'ensemble d'une problématique définie et proposent des repères pour alimenter les réflexions. Ils permettent d'accéder, pour un sujet donné, à un certain nombre d'informations, de sources et de documents destinés à fournir des clés de compréhension.

Ainsi en présentant une information sélectionnée, pertinente et actualisée, les dossiers thématiques présentent les principaux enjeux et concepts, la législation en vigueur et le rôle des différents acteurs. Ils capitalisent également les expériences, les démarches et les outils.

Outil de diagnostic,
de prospective,
d'évaluation et
d'aide à la décision
au service des décideurs
publics sur les champs
de l'emploi, de la formation,
de l'insertion et de la lutte
contre les exclusions,

Efigip est un groupement
d'intérêt public financé
dans le cadre du contrat de
projets État-Région 2007-2013.

Efigip

Espace Lafayette
8 rue Alfred de Vigny
25000 Besançon
tél 03 81 25 52 25
fax 03 81 25 52 20
www.efigip.org
contact@efigip.org

PRÉAMBULE

En ce début du XXI^e siècle, la société française connaît une grave crise de logement. Les événements de l'hiver 2006-2007 avec l'installation des tentes par les Enfants de Don Quichotte destinées à loger des sans-abri le long du canal Saint-Martin, la publication de la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable, l'organisation par le collectif de 31 associations d'une "Nuit solidaire pour le logement" en 2008 et 2009 sont des éléments significatifs de l'ampleur de la crise actuelle que traverse la France.

La crise économique et financière qui a débuté en 2008 vient encore aggraver des situations tendues nées de la difficulté pour les catégories sociales les plus défavorisées à trouver et à conserver un logement.

Il ne se passe pas une semaine sans que la question du logement ne soit placée sous les feux de l'actualité : augmentation du nombre de loyers impayés et d'expulsions, conditions difficiles de familles hébergées à l'hôtel ou dans des habitats insalubres, pénurie de logements sociaux, carences dans le dispositif d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans-abri ou mal-logées...

Selon le rapport de la Fondation Abbé Pierre sur "L'état du mal-logement en France", publié chaque année au début du mois de février, au moment de l'anniversaire de l'appel lancé par l'abbé Pierre en hiver 1954, environ 3,5 millions de personnes souffrent actuellement de mal-logement.

Que recouvre le terme "mal-logement" ?

Deux principales définitions permettent de préciser le contenu de cette notion.

Pour la Fondation Abbé Pierre qui est à l'origine de ce néologisme, le mal-logement recouvre cinq dimensions : l'absence de logement, les difficultés d'accès au logement, le manque de confort et l'insalubrité, les difficultés de maintien dans le logement, la mobilité difficile et l'assignation à résidence.

"Certaines dimensions sont anciennes mais malheureusement toujours présentes (comme la privation de logement ou les mauvaises conditions d'habitat), d'autres plus récentes, correspondent à des difficultés qui sont apparues dans la période contemporaine (difficultés d'accès ou de maintien dans le logement) ou encore à un problème émergent comme celui qui surgit quand les perspectives de mobilité résidentielle des ménages sont très (trop) inégales".

Source : Rapport annuel 2010 - L'état du mal-logement en France
Fondation Abbé Pierre, 2010 - pp.91

"Le mal-logement désigne toutes les situations de logement qui ne correspondent pas aux besoins des ménages et ne satisfont pas à des critères acceptables de confort et de décence, critères pouvant être empreint de subjectivité. Parcours autant que processus, le mal-logement peut donc prendre différents aspects et concerner diverses conditions d'habitat qui sont le résultat de ruptures successives, de mises à l'écart mais aussi de solutions trouvées par défaut ou de demi-réponses apportées à des problématiques sociales souvent complexes."

Source : Logement et cohésion sociale : le mal-logement au cœur des inégalités - Vanoni Didier, Robert Christophe - La Découverte - 2007

SOMMAIRE

- >> [Préambule](#)
- >> [Qu'est-ce que le mal-logement ?](#)
- >> [Qui sont les mal-logés ?](#)
- >> [Les politiques publiques](#)
- >> [La mobilisation des associations](#)
- >> [Les ressources](#)

Regard sur le

LOGEMENT PRÉCAIRE

Ce dossier vise à apporter un éclairage sur le phénomène du mal-logement en France qui affecte les personnes aux ressources faibles ou inexistantes avec un accent particulier sur la situation en Franche-Comté.

Un premier volet porte sur les indicateurs qui qualifient les situations de mal-logement. Un second volet décrit les catégories de publics les plus concernées par les conditions de logement difficiles.

Même si les politiques publiques s'emploient à enrayer ces situations de crise, force est de constater qu'elles n'y suffisent plus. Le troisième volet du dossier fait le point sur le cadre législatif, les plans d'action mis en œuvre en faveur des personnes défavorisées et les aides au logement.

Des structures associatives ne se résignent pas aux conditions de logements qu'elles jugent inacceptables dans une société développée et riche comme la nôtre. Elles lancent des initiatives et émettent des propositions pour sortir de la gestion de crise. Le dernier volet du dossier décline les propositions et les initiatives émanant des principales associations qui interviennent dans le champ du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées.

Une bibliographie, un annuaire des principaux acteurs du champ en question au niveau régional et national et une liste de sigles viennent compléter le dossier.

SOMMAIRE

- >> [Préambule](#)
- >> [Qu'est-ce que le mal-logement ?](#)
- >> [Qui sont les mal-logés ?](#)
- >> [Les politiques publiques](#)
- >> [La mobilisation des associations](#)
- >> [Les ressources](#)

QU'EST-CE QUE LE MAL-LOGEMENT ?

La Fondation Abbé Pierre propose de retenir 5 indicateurs significatifs du mal-logement parce qu'ils permettent de décrire effectivement des situations que vivent, souvent douloureusement, les personnes en difficulté de logement :

- l'absence de logement,
- les difficultés d'accès au logement,
- le manque de confort et l'insalubrité,
- les difficultés de maintien dans le logement,
- la mobilité difficile et l'assignation à résidence.

Bien que plus précises quand elles sont liées à une forme d'habitat singulière, dans l'ensemble, les situations de mal-logement échappent assez largement à toute approche statistique. Elles sont particulièrement incertaines quand on mesure des flux (comme, par exemple, les données relatives aux expulsions locatives) ou que l'on cherche à décrire des trajectoires résidentielles.

La fondation Abbé Pierre évalue dans son "Rapport annuel 2010 : état du mal-logement en France" à 3,5 millions, le nombre de personnes privées de logement ou mal-logées.

Pour en savoir plus...

- >> L'absence de logement
- >> Les difficultés d'accès au logement
- >> Le manque de confort et l'insalubrité
- >> Les difficultés de maintien dans le logement
- >> La mobilité difficile et l'assignation à résidence

SOMMAIRE

- >> Préambule
- >> Qu'est-ce que le mal-logement ?
- >> Qui sont les mal-logés ?
- >> Les politiques publiques
- >> La mobilisation des associations
- >> Les ressources

QU'EST-CE QUE LE MAL-LOGEMENT ?

L'absence de logement

L'INSEE révèle dans l'étude "Une personne sur vingt s'est retrouvée sans logement personnel au cours de sa vie", publiée en février 2009, que 2 500 000 personnes possédant en 2006 un logement personnel déclaraient en avoir été privées au moins une fois dans le passé.

La fondation Abbé Pierre dans son "Rapport annuel 2010 : L'état du mal-logement en France" estime à 500 000 le nombre de personnes privées de domicile personnel. Celles-ci se trouvent dans des situations précaires diverses.

Absence de domicile fixe

De nombreuses données sur les personnes sans domicile fixe sont apparues en France principalement à la fin des années 1990. Dans "Les travaux de l'Observatoire 2007-2008", l'ONPES présente notamment dans le cahier 2, un bilan des sources et méthodes des statistiques publiques (pp. 413-432) concernant les personnes sans domicile. Il recense les principaux producteurs publics de données chiffrées et les associations qui cherchent à décrire les populations qu'elles sont amenées à rencontrer ou à prendre en charge.

Le rapport "La coordination de l'observation statistique des personnes sans-abri" rédigé par l'IGAS précise également l'organisation de la fonction d'observation des personnes sans-abri. Il aborde deux autres thématiques : la connaissance des populations sans domicile fixe et la connaissance des dispositifs d'hébergement et de logement.

Parmi les producteurs publics, l'INSEE a conduit en janvier et février 2001, en collaboration avec l'INED, une enquête auprès de 4 084 personnes sans domicile dans 80 agglomérations françaises de plus de 20 000 habitants. Cette enquête sur les utilisateurs des services d'hébergements et de distribution de repas chauds est une "première" européenne. Elle constitue un point de référence pour permettre de disposer d'éléments quantifiés sur le phénomène des sans domicile en France. Elle évalue à 86 000 le nombre de personnes sans domicile fixe en France métropolitaine, chiffre qui serait inférieur à la réalité et qui dépasserait plutôt les 100 000 personnes selon les observateurs. Cette enquête ne sera pas réactualisée avant 2012.

Hébergement dans les hôtels

La Fondation Abbé Pierre estime à 50 000 le nombre de personnes qui résident dans des chambres d'hôtels. L'hébergement en hôtel dans les différents départements n'atteint pas la même ampleur qu'à Paris mais il est encore fréquent.

Ces hôtels remplissent à la fois une fonction de logement d'urgence et une fonction de refuge durable pour les ménages qui n'ont pas les moyens d'accéder au parc privé et dont les demandes de logement en HLM n'ont pas abouti.

C'est le constat que dresse la Fondation Abbé Pierre dans son cahier d'étude "Les hôtels meublés : une offre en voie de disparition".

Paradoxalement, la Fondation Abbé Pierre considère que ce parc pourrait néanmoins représenter des solutions à certaines trajectoires résidentielles. Bloqués dans une vie au jour le jour, les habitants des hôtels meublés subissent ainsi le plus souvent une très grande fragilisation et parfois même une accélération des processus de précarisation.

Hébergement dans des structures d'accueil temporaire

En ce qui concerne les hébergés dans des structures d'accueil temporaire, l'absence de définition stabilisée, la diversité des modalités d'accès et d'accueil et la fragmentation des périodes d'hébergement ne permettent pas de chiffrer exactement le nombre de personnes accueillies. La Fondation Abbé Pierre estime à 300 000 le nombre de personnes hébergées dans le cadre de dispositifs collectifs.

À défaut de pouvoir dénombrer les personnes, on peut comptabiliser le nombre de places d'hébergement dans les structures collectives, en fonction des différentes formules existantes. Les données ministérielles font état d'une capacité de 94 350 places.

SOMMAIRE

- >> Préambule
- >> Qu'est-ce que le mal-logement ?
- >> Qui sont les mal-logés ?
- >> Les politiques publiques
- >> La mobilisation des associations
- >> Les ressources

SIGLES

- HLM**
Habitation à loyer modéré
- IGAS**
Inspection générale des affaires sociales
- INED**
Institut national d'études démographiques
- INSEE**
Institut national de la statistique et des études économiques
- ONPES**
Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale

QU'EST-CE QUE LE MAL-LOGEMENT ?

L'absence de logement (suite)

Au sein de ce parc, le ministère du Logement distingue :

- **l'hébergement d'urgence** avec notamment les Accueils de jour,
- **l'hébergement d'insertion** avec notamment les CHRS
L'enquête "L'hébergement d'urgence dans les CHRS", réalisée en 2004 par la DRESS auprès des établissements sociaux et plus spécifiquement des CHRS permet de connaître notamment leur activité en matière d'accueil d'urgence.
- **le logement temporaire** avec notamment les Résidences sociales, les Maisons-relais

Le 10^e rapport du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées "L'hébergement d'urgence : un devoir d'assistance à personnes en danger" passe au crible les définitions employées par l'administration. Il s'interroge également sur le sens de l'hébergement d'urgence et sur l'état de ce dispositif face au défi de l'exclusion. Il fait des préconisations pour le structurer.

"Le guide des dispositifs d'hébergement et de logement adapté" recense les différentes formes d'hébergement et de logement mobilisables. Il a été co-produit par la DGAS et la DGALN en septembre 2008 dans le cadre du Chantier national prioritaire 2008-2012 pour les personnes sans-abri ou mal-logées.

En Franche-Comté

Le CCAS de Besançon a réalisé un fascicule "De l'urgence à l'insertion par le logement" qui présente les dispositifs d'hébergement et de logements existant à Besançon ainsi que les structures bisontines d'insertion par le logement.

La CAPM a également édité un guide sur "le dispositif d'insertion par le logement dans le Pays de Montbéliard".

Hébergement chez des tiers

Le phénomène de l'hébergement par des proches, familles ou amis, n'est pas nouveau mais il prend de l'ampleur. Il constitue un "palliatif" à la crise du logement. La Fondation Abbé Pierre évalue à 150 000 au moins le nombre de personnes hébergées chez des tiers dans des conditions difficiles. Selon le rapport 2005 de la Fondation Abbé Pierre qui apporte dans le chapitre 1 un éclairage particulier sur l'hébergement chez des tiers, le revenu moyen des personnes hébergées représente environ la moitié de celui de la population du même âge. Un allocataire du revenu minimum d'insertion sur six et un allocataire de l'Allocation parent isolé sur dix recourent à un hébergement chez un proche.

Hébergement dans des campings

C'est un phénomène invisible et méconnu. Aucune donnée précise n'existe sur ce type d'habitat. Certains chercheurs ont essayé de mesurer, de manière approximative, cette population. La Fondation Abbé Pierre chiffre à 100 000 le nombre de personnes vivant de façon permanente en camping. Dans une étude réalisée en 2005, France Poulain, chercheuse au CNRS estime entre 70 000 et 120 000 le nombre d'occupants permanents d'emplacements de campings et de 20 000 à 30 000 ceux qui vivent sur des parcelles privées.

La Fondation Abbé Pierre a réalisé un dossier sur le logement en camping, illustré de témoignages de résidents, accessible sur le site de l'Observatoire des inégalités.

La MRIE, en lien avec la DRE et l'ORHL de Rhône-Alpes, a mené une enquête portant sur les modalités et les conditions d'habitat et d'hébergement de longue durée dans des campings, véhicules, caravanes ou mobil homes, de ménages ne trouvant pas à se loger dans des conditions "normales" sur la région Rhône-Alpes. N'étant pas en capacité de mesurer de façon quantitative ce phénomène, elle a opté pour une approche qualitative. Les résultats de l'enquête figurent dans le "Dossier annuel 2009 : pauvretés, précarités, exclusions" p.127- 131.

SOMMAIRE

- >> Préambule
- >> Qu'est-ce que le mal-logement ?
- >> Qui sont les mal-logés ?
- >> Les politiques publiques
- >> La mobilisation des associations
- >> Les ressources

SIGLES

CAPM	Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard
CCAS	Centre communal d'action sociale
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
DGALN	Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
DGAS	Direction générale de l'action sociale
DRE	Direction régionale de l'équipement
MRIE	Mission régionale d'information sur l'exclusion
ORHL	Observatoire régional de l'habitat et du logement

QU'EST-CE QUE LE MAL-LOGEMENT ?

Les difficultés d'accès au logement

En France, seuls 433 000 des 1 230 000 nouveaux demandeurs de logement social ont pu accéder au parc HLM en 2007.

Accéder à un logement dans le parc social est devenu plus difficile ces dernières années.

L'étude "Logement social : une porte de plus en plus difficile à ouvrir", publiée par le CREDOC montre les difficultés à obtenir un logement social. En effet, même si le nombre de logements sociaux augmente de manière continue, plusieurs facteurs freinent l'accès au parc social. Par ailleurs, la part des habitants vivant depuis plus de 3 ans dans leur logement est passée de 67 % en 1997 à 72 % en 2006. Ce vieillissement de la population du parc HLM traduit une rotation insuffisante qui pénalise les jeunes ménages.

Selon l'étude "Logement social : le palmarès des communes" réalisée par la Fondation Abbé Pierre, entre 2002 et 2006, seules 40 % des communes concernées par la loi SRU du 13 décembre 2000 ont respecté les objectifs de financement de logements sociaux.

Les aides au logement ont pour vocation de soutenir les familles modestes dans leur effort financier consacré au logement principal. L'étude réalisée par la Cnaf sur "les aides au logement en 2006" souligne la diminution du nombre de bénéficiaires d'une aide au logement depuis 1998 à cause notamment de l'insuffisance de revalorisation des barèmes. En outre, elle ajoute qu'entre 2002 et 2006, l'effort des ménages consenti pour le logement a progressé de 3 points, pour atteindre 24,6 % des revenus fin 2006. Cette augmentation est due notamment à la hausse des loyers des allocataires dont le rythme est supérieur à la revalorisation des aides.

L'étude sur "les bénéficiaires d'une aide au logement en 2008" publiée en janvier 2010 par la CNAF, révèle qu'en 2008, plus de 6 millions de familles ont perçu une aide au logement versée par les CAF (les aides versées par les collectivités sont exclues de l'étude). Ainsi, l'aide au logement a concerné 13 millions de personnes, soit 20 % de la population française, pour un coût total de 14,7 milliards d'euros.

En Franche-Comté

Selon les résultats de l'enquête sur le parc locatif social en Franche-Comté au 1^{er} janvier 2007 publiés par la DRE, en collaboration avec l'USHFC, l'offre locative sociale a diminué (-0,4 % en 2 ans) en 2006, comme en 2005. Cette baisse est due aux démolitions dans les Zus relevant du programme de rénovation urbaine. Au niveau régional, hors Zus, l'offre a augmenté de 1,3 % depuis le 1^{er} janvier 2005, évolution qu'il est possible de qualifier de faible eu égard à l'évolution du nombre total de résidences principales (plus de 2 % sur la même période).

Repères, publication réalisée tous les 3 ans par l'USHFC présente quelques indicateurs relatifs à l'occupation du parc social au 1^{er} janvier 2009, à différentes échelles sur le territoire franc-comtois. Ainsi, près d'un quart des ménages logés par les bailleurs sociaux ont des ressources inférieures à 20 % du plafond Plus, ce qui correspond aux minima sociaux. Les ménages en dessous de 60 % du plafond des ressources, équivalent au plafond pour accéder aux logements très sociaux, représentent plus de 70 % des ménages. Ces chiffres montrent que la mission assignée aux organismes de logement social est bien respectée en Franche-Comté en ce qui concerne l'accueil des ménages les plus en difficultés.

SOMMAIRE

- >> Préambule
- >> Qu'est-ce que le mal-logement ?
- >> Qui sont les mal-logés ?
- >> Les politiques publiques
- >> La mobilisation des associations
- >> Les ressources

SIGLES

CAF	Caisse d'allocations familiales
CNAF	Caisse nationale des allocations familiales
CREDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
DRE	Direction régionale de l'équipement
HLM	Habitation à loyer modéré
PLUS	Prêt locatif à usage social
SRU	Solidarité et renouvellement urbain
USHFC	Union sociale pour l'habitat Franche-Comté
ZUS	Zone urbaine sensible

QU'EST-CE QUE LE MAL-LOGEMENT ?

Le manque de confort et l'insalubrité

L'Enquête nationale logement constitue la seule source intercensitaire centrée sur les conditions de logement (confort et conditions économiques d'occupation).

L'Enquête nationale logement 2006 fait apparaître un nombre important de personnes mal-logées au regard des conditions de confort et de surpeuplement.

Selon les estimations ministérielles, environ 600 000 logements seraient concernés, dans lesquels vivent un peu plus d'un million de personnes. Dans la thématique sur le confort des logements et le poids de ces derniers sur le revenu des ménages traité dans "Portrait social 2008 de la France" (pp.104-105), l'INSEE estime qu'il y a entre 520 000 à 530 000 ménages en France métropolitaine, pouvant répondre aux critères de la loi DALO :

- parce qu'ils habitent un logement insalubre ou menaçant de tomber en ruine,
- parce qu'ils n'ont pas le confort de base,
- parce qu'ils se trouvent dans un logement surpeuplé tout en abritant un enfant mineur ou un handicapé.

Même si les logements ont globalement gagné en confort, il faut bien reconnaître la persistance de difficultés. C'est ce que souligne l'INSEE dans son étude "Les logements en 2006 : le confort s'améliore, mais pas pour tous". L'amélioration du confort sanitaire ne doit pas masquer notamment la permanence d'un "habitat indigne" qui expose ses habitants à des risques sanitaires graves.

En Franche-Comté

L'ADIL du Doubs et la DRE de Franche-Comté ont réalisé une plaquette d'information sur les principaux critères d'insalubrité en direction des ménages en vue d'un premier repérage.

SOMMAIRE

- >> Préambule
- >> Qu'est-ce que le mal-logement ?
- >> Qui sont les mal-logés ?
- >> Les politiques publiques
- >> La mobilisation des associations
- >> Les ressources

SIGLES

<u>ADIL</u>	Agence départementale d'information sur le logement
<u>DALO</u>	Droit au logement opposable
<u>DRE</u>	Direction régionale de l'équipement
<u>INSEE</u>	Institut national de la statistique et des études économiques

QU'EST-CE QUE LE MAL-LOGEMENT ?

Les difficultés de maintien dans le logement

Accéder à un logement ne met pas à l'abri des problèmes. On le mesure clairement avec les difficultés qu'éprouvent de nombreux ménages logés pour faire face à leurs dépenses de logement. La DREES publie une étude sur "Les ménages ayant des difficultés pour payer leurs loyers".

Les dépenses de logement pèsent différemment dans le budget des ménages selon leur statut d'occupation, leur âge, leur statut familial, leur niveau de revenu et leur lieu de résidence.

Le Centre d'analyse stratégique a réalisé une étude publiée en 2006 sur "L'hétérogénéité des ménages face au coût du logement" à partir de l'enquête nationale sur le logement effectuée par l'INSEE. Il ressort de cette étude que les ménages les moins riches, les moins de 30 ans, les familles monoparentales et les Parisiens sont ainsi davantage locataires que la moyenne et donc particulièrement sensibles à l'évolution des loyers.

Dans la thématique sur le confort des logements et le poids de ces derniers sur le revenu des ménages traité dans "Portrait social 2008 de la France", l'INSEE précise que les dépenses courantes de logement comprenant les loyers, les dépenses de chauffage, d'éclairage et d'entretien, l'assurance, les impôts et les taxes sont passées de 17 % en 1984 à près de 23 % en 2006 du revenu brut des ménages. Toutefois, la croissance de la dépense en logement est due aux loyers plus qu'aux charges du moins jusqu'en 2004. Depuis 2005, les dépenses de charges augmentent de façon significative avec la forte progression des prix de l'énergie.

Le contentieux locatif lié aux impayés et les procédures d'expulsion connaissent une hausse spectaculaire et inquiétante depuis 2000. Selon la Fondation Abbé Pierre, plus de 500 000 ménages connaîtraient aujourd'hui des impayés de loyer supérieurs à deux mois. Ce chiffre correspond à une augmentation de 96 % sur 4 ans dans le parc privé et de 58 % dans le parc public (où les loyers sont réglementés). Selon les statistiques du ministère de l'Intérieur reprises par la Fondation Abbé Pierre, les décisions de justice relatives aux expulsions locatives ont atteint en 2007 le chiffre de 105 917 jugements, soit une progression de 2,8 %. Sur les 7 dernières années, la hausse est de 32 %.

SOMMAIRE

- >> Préambule
- >> Qu'est-ce que le mal-logement ?
- >> Qui sont les mal-logés ?
- >> Les politiques publiques
- >> La mobilisation des associations
- >> Les ressources

SIGLES

DREES

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

INSEE

Institut national de la statistique et des études économiques

QU'EST-CE QUE LE MAL-LOGEMENT ?

La mobilité difficile et l'assignation à résidence

Aux difficultés d'accès au logement et de maintien, s'ajoutent désormais pour de nombreux ménages des perspectives limitées de mobilité.

L'étude sur "Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans" parue dans la revue Économie et Statistiques, qui s'appuie sur les cinq dernières enquêtes Logement (1984-2002), confirme le rôle des facteurs qui expliquent habituellement la mobilité résidentielle (âge, revenu, niveau de formation, structure familiale et caractéristiques du logement).

Selon la Fondation Abbé Pierre, pour bon nombre de locataires du parc HLM, les possibilités de mobilité se réduisent au seul parc social. Elle souligne la part grandissante de la demande de mutation dans la demande HLM et la forte diminution depuis dix ans du taux de mobilité dans le parc HLM.

Cette absence de perspective de mobilité engendre une concentration de plus en plus forte des familles en difficulté dans certains quartiers classés "Zus". C'est le constat fait par l'Observatoire national des Zus dans ses derniers rapports. Cette assignation à résidence dans des quartiers perçus comme des territoires d'exclusion est une forme particulière du mal-logement. Cette idée est développée dans le chapitre 2 du "Rapport annuel 2009 : l'état du mal-logement en France" de la Fondation Abbé Pierre.

Face à la faiblesse de l'offre de logement accessible et à la saturation des dispositifs d'hébergement, l'enjeu aujourd'hui selon l'UNAF0 est donc bien de fluidifier et de sécuriser les parcours résidentiels. De ce point de vue, il considère que les résidences sociales et les maisons relais (pp. 5-7) ont un rôle essentiel à jouer.

SOMMAIRE

- >> Préambule
- >> Qu'est-ce que le mal-logement ?
- >> Qui sont les mal-logés ?
- >> Les politiques publiques
- >> La mobilisation des associations
- >> Les ressources

SIGLES

UNAF0

Union nationale des associations gestionnaires de foyers de travailleurs migrants

HLM

Habitation à loyer modéré

Zus

Zone urbaine sensible

QUI SONT LES MAL-LOGÉS ?

Des catégories de publics sont particulièrement concernées par les situations de mal-logement. Ce sont celles qui perçoivent de bas revenus, qui sont touchées par le chômage et par les discriminations.

En Franche-Comté, l'ADIL du Doubs a réalisé un "Rapport d'analyse des données relatives aux ménages pris en charge dans le cadre du PDALPD au titre des actions 2008". Il présente notamment les caractéristiques socio-démographiques des ménages ayant des difficultés à se loger.

Pour en savoir plus...

- >> Les jeunes
- >> Les gens du voyage
- >> Les immigrés
- >> Les personnes âgées
- >> Les familles monoparentales
- >> Les bénéficiaires des minima sociaux
- >> Les travailleurs pauvres
- >> Les sans domicile fixe

SOMMAIRE

- >> Préambule
- >> Qu'est-ce que le mal-logement ?
- >> Qui sont les mal-logés ?
- >> Les politiques publiques
- >> La mobilisation des associations
- >> Les ressources

SIGLES

ADIL
Agence départementale d'information
sur le logement

PDALPD
Plan départemental d'action pour le
logement des personnes défavorisées

QUI SONT LES MAL-LOGÉS ?

Les jeunes

55 % des moins de 26 ans habitent chez leurs parents, selon les données de l'INSEE. Le syndrome de Tanguy tend à devenir la règle d'avantage pour des raisons matérielles qu'affectives.

Selon le "Rapport annuel 2006" : l'état du mal-logement en France de la Fondation Abbé Pierre qui consacre un chapitre au logement des jeunes, ces derniers subissent plus violemment que d'autres une double crise : la crise économique et la crise du logement.

À la demande de l'ONPES, deux études ont été menées en 2006-2007 sur le logement des ménages jeunes. La première étude "Le logement des jeunes : une approche statistique" (pp.2-5) s'intéresse aux modalités de cohabitation des jeunes selon leur profil socio-économique, en relation avec les conditions de logement de cette population. La deuxième étude "L'autonomie résidentielle des jeunes" (pp.5-8) analyse les cohabitations prolongées des jeunes au sein du domicile parental en lien avec les difficultés qu'ils peuvent rencontrer à s'insérer durablement sur le marché de l'emploi.

L'Observatoire des inégalités en partenariat avec Jeunesses en région dresse le même constat en brossant le portrait des 15-30 ans dans un article "Le logement des jeunes" qui sont selon lui "aux premières loges de la crise de l'emploi et du mal-logement".

La Direction des statistiques, des études et de la recherche de la CNAF a réalisé en 2005 une synthèse des études statistiques récentes sur "Le logement des jeunes".

En Franche-Comté

La situation du logement des jeunes en Franche-Comté est décrite dans une étude publiée en 2007 "Le logement des jeunes en Franche-Comté : territoires et associations FJT" par l'URHJ Franche-Comté.

Les étudiants subissent de plein fouet la hausse continue des loyers, notamment dans les villes universitaires. Par ailleurs, le parc social public, aujourd'hui majoritairement géré par les Crous, permet de loger un peu moins de 8 % de l'ensemble des étudiants en France et 33 % des étudiants boursiers de l'enseignement supérieur.

Un rapport du député Anciaux sur "Le logement étudiant et les aides personnelles au logement" fait le bilan à mi-parcours du plan gouvernement de développement du parc des Crous, lancé en 2004. Il dresse également un état des lieux des conditions de logements des étudiants en France en 2007 avec un comparatif avec les pays européens.

SOMMAIRE

- >> Préambule
- >> Qu'est-ce que le mal-logement ?
- >> Qui sont les mal-logés ?
- >> Les politiques publiques
- >> La mobilisation des associations
- >> Les ressources

SIGLES

- CNAF**
Caisse nationale des allocations familiales
- CROUS**
Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
- FJT**
Foyer de jeunes travailleurs
- INSEE**
Institut national de la statistique et des études économiques
- ONPES**
Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale
- URHJ**
Union régionale pour l'habitat des jeunes

QUI SONT LES MAL-LOGÉS ?

Les gens du voyage

L'expression "gens du voyage", pour reprendre l'appellation administrative employée par les pouvoirs publics, désigne un ensemble de petits groupes de personnes de traditions, de religions et d'histoire différentes qui sont les Roms, les Gitans, les Manouches ou les Yéniches. Leur nombre s'élève à environ 400 000 personnes en France.

La Fondation Abbé Pierre, en lien avec d'autres partenaires a réalisé une étude-action sur "Les difficultés d'habitat et de logement des Gens du Voyage". Elle précise notamment que les difficultés de logement et d'habitat rencontrées par les gens du voyage sont de nature différente selon que l'on se réfère aux besoins liés à la halte temporaire des populations en caravane ou aux attentes des familles qui souhaitent se fixer durablement sur une commune en caravane ou dans un logement en dur.

En effet, les populations itinérantes se heurtent à l'un des problèmes récurrents qui est la non-application par les communes de la loi Besson de 1990 sur la création d'aires de stationnement.

Les populations qui souhaitent s'installer durablement sur une commune se trouvent confrontées à la non-reconnaissance juridique de la caravane d'une part comme habitat permanent et d'autre part comme logement. Ces obstacles empêchent toute installation prolongée et privent ses occupants des avantages liés au logement.

Les immigrés

Les immigrés rencontrent également des difficultés spécifiques à se loger. À partir des enquêtes nationales sur le logement et d'études particulières, le Haut conseil à l'intégration dresse un état des lieux sur les conditions de logement des personnes immigrées dans un rapport remis en janvier 2008 au Premier ministre. Il relève ensuite les difficultés principales des populations immigrées et issues de l'immigration et dégage un certain nombre de préconisations.

Les personnes âgées

Le "Rapport annuel 2009 : l'état du mal-logement en France" de la Fondation Abbé Pierre met en lumière les conditions de logement très précaires de certaines personnes âgées même s'il constate l'amélioration globale du niveau de vie de ces dernières. Il estime que seuls 13 % des octogénaires vivent dans un logement dont l'état est adapté à leur degré d'autonomie. Concernant l'hébergement en établissement, le rapport souligne l'importance des écarts entre départements en matière de places.

En Franche-Comté

Concernant les capacités d'accueil des établissements pour personnes âgées, le service Études et statistiques de la DRASS Franche-Comté constate également des disparités entre les départements dans l'étude sur "Les établissements accueillant des personnes âgées" en 2003 en Franche-Comté. En effet, le Jura enregistre le plus fort taux d'équipement de la région (141 pour 1 000) et il se situe au même niveau que la moyenne nationale. Le taux d'équipement régional est de 124 places pour 1 000 francs-comtois âgés de 75 ans et plus, l'offre régionale se situant en dessous de la moyenne nationale qui est de 140 places.

"Le vieillissement dans le parc locatif social en Franche-Comté" a fait l'objet d'une étude réalisée par l'USHFC. Elle présente à l'échelon régional les principales caractéristiques des situations que rencontrent les personnes âgées au 1^{er} janvier 2007. Ainsi, elle révèle que 23 % des ménages du parc locatif social franc-comtois ont plus de 60 ans et 8 % plus de 75 ans.

SOMMAIRE

- >> Préambule
- >> Qu'est-ce que le mal-logement ?
- >> Qui sont les mal-logés ?
- >> Les politiques publiques
- >> La mobilisation des associations
- >> Les ressources

SIGLES

DRASS
Direction régionale des affaires
sanitaires et sociales

USHFC
Union sociale pour l'habitat Franche-
Comté

QUI SONT LES MAL-LOGÉS ?

Les familles monoparentales

"Les familles monoparentales vivent dans des conditions de logement plus difficiles et plus fragiles que les couples avec enfants. Elles sont moins souvent propriétaires. 10 % de ces familles partagent leur logement avec d'autres personnes, habituellement un parent" c'est ce que révèle l'INSEE dans l'étude "Les familles monoparentales : des difficultés à travailler et à se loger" parue en juin 2008.

Les personnes bénéficiaires des minima sociaux

Les ménages les plus pauvres, au premier rang desquels se trouvent les bénéficiaires de minima sociaux, sont aussi les plus sévèrement touchés par la crise du logement.

Comme le révèle une enquête "Les difficultés de logement des bénéficiaires de minima sociaux" conduite par la DREES en 2006, "un quart des bénéficiaires ne disposent pas de leur propre logement. Parmi ceux qui vivent dans un logement autonome, près de la moitié ne disposent pas de tout le confort sanitaire de base, occupent un logement surpeuplé, jugent leur chauffage insuffisant ou encore leur logement en mauvais état".

En Franche-Comté

Les étudiants de l'IRTS de Franche-Comté ont mené en juin 2009 une étude de milieu "Vivre ou survivre avec le RMI" dans l'objectif de mieux connaître les conditions de vie des bénéficiaires du RMI à Besançon. Dans cette étude, ils décrivent notamment les difficultés rencontrées en matière de logement à partir d'une enquête réalisée auprès de 80 personnes. Parmi les personnes interrogées, 77,5 % sont locataires et 17,5 % sont hébergés par un proche. Il semblerait donc qu'à Besançon, les bénéficiaires du RMI aient plus accès à la location qu'au niveau national, puisque qu'en France seuls 50 % d'entre eux sont locataires.

Les travailleurs pauvres

Selon l'étude menée par l'UNAFo "Les travailleurs pauvres en mal de logements", les travailleurs pauvres sont les nouvelles victimes de la pénurie générale de logement social. Ils sont de plus en plus nombreux à frapper aux portes des résidences sociales et des foyers de travailleurs migrants.

Les sans domicile fixe

La situation des sans domicile fixe est définie par l'INSEE par la combinaison de deux critères : un critère morphologique (le type d'habitat) et un critère juridique (le statut d'occupation).

Ainsi, une personne est dite sans domicile un jour donné si, la nuit précédente, elle a eu recours à un service d'hébergement ou elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune).

Comme il a été évoqué lors de la Conférence de consensus de la FNARS "Sortir de la rue" en novembre 2007, les personnes sans-abri constitue un groupe hétérogène et fluctuant, avec de multiples possibilités de passage de la rue à des formes d'hébergement ou de logements plus ou moins choisis et plus ou moins stables.

L'enquête menée par l'INSEE en 2001 auprès de 4 084 personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds dans 80 agglomérations de plus de 20 000 habitants a permis de mieux connaître le profil des personnes sans-domicile fixe. S'il s'agit majoritairement d'hommes de plus de quarante ans, on y trouve de plus en plus de jeunes adultes en rupture familiale, de femmes avec enfants, de salariés, de personnes malades, des familles en situation irrégulière qui n'ont d'autre perspective que l'hébergement d'urgence.

Interpellée par le réseau "Personne Dehors" et en réponse à une commande ministérielle adressée aux DDASS, la MRE Rhône-Alpes a réalisé une étude sur la "Connaissance des personnes sans logement ou hébergement fixe dans l'agglomération lyonnaise".

En Franche-Comté

Une "enquête auprès des personnes sans-abri du département du Doubs" a été réalisée par les étudiants de l'IRTS de Franche-Comté en janvier 2010. Cette enquête, commanditée par la DDCSPP, vise à définir les besoins et les attentes de la population sans domicile dans le cadre de l'élaboration du PDAHI du Doubs.

L'enquête révèle notamment que :

- près de 45 % des 83 personnes interrogées sont dans la rue depuis moins d'un an,
- près de 47 % sont dans la rue suite à une rupture familiale.

En dehors du logement, le travail et le manque de lien social ou familial caractérisent tout particulièrement la population enquêtée.

SOMMAIRE

- >> [Préambule](#)
- >> [Qu'est-ce que le mal-logement ?](#)
- >> [Qui sont les mal-logés ?](#)
- >> [Les politiques publiques](#)
- >> [La mobilisation des associations](#)
- >> [Les ressources](#)

SIGES

DDASS

Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

DDCSPP

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

DREES

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

FNARS

Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale

INSEE

Institut national de la statistique et des études économiques

IRTS

Institut régional du travail social

MRE

Mission régionale d'information sur l'exclusion

PDAHI

Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile

RMI

Revenu minimum d'insertion

UNAFo

Union nationale des associations gestionnaires de foyers de travailleurs migrants

LES POLITIQUES PUBLIQUES

La politique en faveur du logement des personnes défavorisées constitue une dimension majeure de la politique du logement depuis 1990. Les dispositions législatives donnent lieu à la mise en place de plans d'action spécifiques ou d'aides financières ayant vocation à aider les personnes et les familles les plus fragiles à accéder à un logement et à s'y maintenir.

Cependant, les lois de décentralisation en application depuis 1982 ont contribué à complexifier la carte historique des responsabilités en matière de logement social entre l'État, les collectivités territoriales et les bailleurs sociaux.

Pour en savoir plus...

- >> [Les textes législatifs](#)
- >> [Les plans d'action en faveur du logement des personnes défavorisées](#)
- >> [Les dispositifs aides au logement](#)

SOMMAIRE

- >> [Préambule](#)
- >> [Qu'est-ce que le mal-logement ?](#)
- >> [Qui sont les mal-logés ?](#)
- >> [Les politiques publiques](#)
- >> [La mobilisation des associations](#)
- >> [Les ressources](#)

LES POLITIQUES PUBLIQUES

Les textes législatifs

La loi du 31 mai 1990, dite "loi Besson" vise la mise en œuvre du droit au logement. C'est dans l'article 1^{er} de la loi qu'est fixé pour la première fois ce droit, présenté comme "un devoir de solidarité pour l'ensemble de la Nation". Cette loi a institué dans chaque département un PDALPD et un FSL. Elle porte sur deux points principaux : le PDALPD et les dispositions permettant d'accroître l'offre de logement en faveur des personnes défavorisées.

La loi du 31 mai 1990 puis la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 ont contribué à édifier un socle législatif et à mettre en œuvre des dispositifs spécifiques ayant vocation à aider les ménages pauvres et précaires à se maintenir ou à accéder à un logement.

La loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions affirme la complexité et la diversité des processus d'exclusion qu'elle entend combattre (perte d'emploi ou de logement, problèmes de santé, familiaux, financiers).

En ce qui concerne le volet logement, la loi s'articule autour de plusieurs thèmes : le renforcement du droit au logement, l'accroissement de l'offre, la réforme des attributions de logements sociaux, la prévention des exclusions et l'amélioration des conditions de vie dans l'habitat. L'objectif général est de faciliter l'accès au logement et le maintien dans le logement des personnes démunies.

[Le site de l'Anil](#)

La loi du 13 décembre 2000 relative à la Sru réaffirme la place du logement locatif social et le rôle des organismes HLM au service du droit au logement et de la mixité. Le texte réforme les procédures de lutte contre l'insalubrité et le péril, instaure le droit à un logement décent, renforce les capacités d'intervention dans les copropriétés dégradées et unifie les modes d'interventions publiques en faveur de l'habitat privé. L'article 55 oblige les communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Ile-de-France) situées dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants à disposer d'un parc social représentant 20 % du parc total.

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005

traduit les principales mesures du plan de cohésion sociale de juin 2004. Elle s'articule autour de trois piliers : l'emploi, le logement et l'égalité des chances. Le volet Logement vise la réalisation d'un programme de 500 000 logements sociaux locatifs en 5 ans, la remise sur le marché de 100 000 logements vacants du parc privé et le renforcement du dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence.

[Le site de Vie publique](#)

La loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement

L'objectif de cette loi est de compléter le plan de cohésion sociale.

La loi comporte des dispositions visant à :

- Favoriser l'accèsion à la propriété des ménages modestes : TVA à 5,5 % pour les accessions sociales à la propriété, développement du prêt à taux zéro...
- Renforcer l'accès à un logement décent : coupures (eau, électricité, gaz) interdites pendant la période d'hiver pour les ménages en difficulté, déductions d'impôts pour les propriétaires louant des logements à des locataires à faibles revenus, déclaration de "mise en location" délivrée par le maire pour les appartements vétustes... Plusieurs mesures concernent l'attribution de logements sociaux aux personnes sortant des dispositifs d'hébergement d'urgence et à celles qui reprennent une activité après un chômage de longue durée.

[Le site de Vie publique](#)

SOMMAIRE

- >> [Préambule](#)
- >> [Qu'est-ce que le mal-logement ?](#)
- >> [Qui sont les mal-logés ?](#)
- >> [Les politiques publiques](#)
- >> [La mobilisation des associations](#)
- >> [Les ressources](#)

SIGLES

ANIL
Agence nationale pour l'information sur le logement
FSL
Fonds de solidarité pour le logement
HLM
Habitation à loyer modéré
PDALPD
Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
SRU
Solidarité et renouvellement urbain

LES POLITIQUES PUBLIQUES

Les textes législatifs (suite)

La loi du 5 mars 2007 instituant le DALO et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale est mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2008. Elle vient compléter la longue liste des mesures adoptées depuis une quinzaine d'années en faveur des personnes en difficulté de logement, en leur consacrant deux nouveaux droits opposables : le droit au logement et le droit à l'hébergement. En ouvrant la possibilité d'un recours spécifique devant les tribunaux administratifs à compter du 1^{er} décembre 2008, faisant ainsi du juge administratif le garant du droit au logement opposable, la nouvelle loi confère à l'État une obligation de résultats et non plus seulement de moyens. La procédure DALO peut paraître complexe et longue. La FAPIL a réalisé un schéma qui résume cette procédure étape par étape.

Le comité de suivi de la mise en œuvre du DALO, institué par la loi a rendu trois rapports depuis l'instauration de la loi.

En savoir plus sur le Droit au logement opposable :
[Dossier du Secrétariat d'État au logement et à l'urbanisme](#)
[Dossier de Vie publique](#)

La loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009 intervient dans le prolongement de plusieurs lois récentes citées ci-dessus visant principalement à favoriser la production de logements ou à lutter contre l'exclusion. Les mesures adoptées par la loi du 25 mars 2009 touchent tous les secteurs du logement : l'accession sociale à la propriété, l'investissement locatif, les rapports locataires propriétaires, la copropriété, le logement des personnes défavorisées, le droit au logement opposable et l'habitat indigne, la prévention des expulsions, l'urbanisme et l'offre foncière, le logement des personnes handicapées, les obligations relatives à la qualité de l'habitat.

[En savoir plus sur la loi - Site de l'ANIL](#)

En savoir plus

[Les lois sur le logement - Site de Vie publique](#)

[Accéder aux textes de lois - Site de Légifrance](#)

SOMMAIRE

- >> [Préambule](#)
- >> [Qu'est-ce que le mal-logement ?](#)
- >> [Qui sont les mal-logés ?](#)
- >> [Les politiques publiques](#)
- >> [La mobilisation des associations](#)
- >> [Les ressources](#)

SIGLES

- ANIL**
Agence nationale pour l'information sur le logement
- DALO**
Droit au logement opposable
- FAPIL**
Fédération des associations pour la promotion et l'insertion par le logement

LES POLITIQUES PUBLIQUES

Les plans d'action en faveur du logement des personnes défavorisées

Le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PdALPD)

- Depuis la "loi Besson" du 31 mai 1990, chaque département est obligatoirement doté d'un PdALPD. Ce plan définit les mesures destinées aux personnes défavorisées afin de leur permettre d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir. Il est établi pour une durée de 5 ans.
- La loi Engagement national pour le logement du 13 juillet 2006 et le décret du 29 novembre 2007 ont renforcé son caractère opérationnel afin d'en faire un véritable outil de lutte contre les exclusions.
- Le décret du 29 novembre 2007 relatif au PdALPD définit les modalités d'élaboration du plan départemental qui associe le préfet et le président du Conseil général. Il détaille également son contenu. Il permet une cohérence des actions menées par l'ensemble des acteurs (travailleurs sociaux, bailleurs publics et privés, collectivités, services de l'État, associations) agissant en faveur du logement des personnes défavorisées.

Les PdALPD en Franche-Comté

- Le PdALPD 2007-2011 du Doubs
Dans le Doubs, l'ADIL assure la coordination du PdALPD
- Le PdALPD 2008-2012 du Jura
- Le PdALPD 2007-2012 de Haute-Saône
- Le PdALPD 2006-2010 du Territoire de Belfort

Le Plan d'action renforcé en direction des personnes sans-abri (PARSA)

définit un dispositif composé à la fois de places d'hébergement restructurées et de solutions nouvelles d'hébergement et de logements :

- transformation de places d'hébergement d'urgence en places en CHRS et en places d'hébergement de stabilisation,
- création de places en maisons-relais et en résidences hôtelières à vocation sociale,
- proposition de logements du parc social public et dans le parc privé conventionné prioritairement aux publics sortant de CHRS.

[Le site du CNLE](#)

[Le site de Vie publique](#)

Le PARSA a été mis en place par l'État en début d'année 2007 à la suite du mouvement engagé par l'association des enfants de Don Quichotte. Dans chaque département, le comité départemental de la veille sociale est chargé d'assurer le suivi du PARSA. Il est composé d'opérateurs associatifs du dispositif d'accueil-hébergement-insertion, de représentants du Conseil général, des principales communes du département, du SAMU, des établissements publics de santé, des services d'incendie et de secours, des services de police et/ou de gendarmerie et des réseaux de secouristes.

Le Schéma départemental de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion (SAHI), instauré par la circulaire du 10 septembre 1999 participe à l'organisation de l'action sociale (accueil-orientation, hébergement et logement temporaire, accompagnement social, insertion professionnelle et adaptation à la vie active) en faveur des personnes sans domicile fixe et en situation d'exclusion.

L'État a la responsabilité du pilotage et de la coordination du dispositif "Accueil, hébergement et Insertion".

Les SAHI en Franche-Comté

- Le SAHI 2007-2011 du Doubs
- Le SAHI 2006-2010 du Jura
- Le SAHI 2006-2010 du Territoire de Belfort
- Le SAHI de Haute-Saône (schéma en cours d'élaboration)

SOMMAIRE

- >> [Préambule](#)
- >> [Qu'est-ce que le mal-logement ?](#)
- >> [Qui sont les mal-logés ?](#)
- >> [Les politiques publiques](#)
- >> [La mobilisation des associations](#)
- >> [Les ressources](#)

SIGLES

CHRS
Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

CNLE
Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

DGAS
Direction générale de l'action sociale

PARSA
Plan d'action renforcé en direction des personnes sans-abri

PDAHI
Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile

PdALPD
Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées

SAHI
Schéma départemental de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion

SAMU
Service d'aide médicale urgente

LES POLITIQUES PUBLIQUES

Les plans d'action en faveur du logement des personnes défavorisées (suite)

La loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009 met en place **les Plans départementaux d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (PDAHI)**. Ils vont remplacer les SAHI au cours de l'année 2010. Ils sont inclus dans les PDALPD afin d'assurer la continuité et la fluidité des parcours d'insertion des personnes sans ou mal-logées vers le logement. La fusion de ces deux plans, préconisée par le rapport Pinte, renforce la responsabilité de l'État dans l'organisation et la structuration de l'offre d'hébergement au niveau départemental.

La circulaire du 9 décembre 2009 précise le contenu des PDAHI ainsi que les modalités de pilotage.

Le Plan hiver

Le plan hiver vient renforcer le dispositif départemental d'urgence sociale durant la période hivernale, du 1^{er} novembre au 31 mars. Il repose sur la mobilisation de tous les partenaires publics et associatifs et sur les acteurs de l'urgence sociale. Ces deux dispositifs s'inscrivent dans le cadre du PARSA.

Déclenché par le Préfet, il vise, en fonction des aléas climatiques, à mettre en place un système d'alerte, de prise en charge et d'hébergement pour les personnes sans domicile fixe.

Ce plan s'articule en trois niveaux d'intervention

- Niveau 1 - "Vigilance et mobilisation hivernale"
- Niveau 2 - "Grand froid"
- Niveau 3 - "Froid extrême"

Les plans hiver en Franche-Comté

- Le Dispositif départemental de l'urgence sociale 2009-2010 du Doubs
- Le Plan hiver 2009-2010 du Jura
- Le Plan hiver 2009-2010 de la Haute-Saône
- Le Plan hiver 2009-2010 du Territoire de Belfort

Le Chantier national prioritaire 2008-2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal-logées.

Suite aux préconisations du "rapport intermédiaire d'Étienne Pinte sur "L'hébergement d'urgence et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal-logées", le Premier ministre s'est engagé en début d'année 2008 à faire de la lutte contre le mal-logement un "Chantier national prioritaire" pour la période 2008-2012. Il a nommé Alain Régnier au poste de Délégué général pour la coordination interministérielle de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans-abri et mal-logées.

Ce dernier conduit ses actions en articulation avec les collectivités locales et en partenariat avec les associations et les gestionnaires sur le terrain, notamment les bailleurs sociaux.

Il a un correspondant dans chaque département en préfecture.

Les 100 mesures du Chantier national prioritaire portent sur :

- la gouvernance du chantier,
- les actions de prévention,
- l'humanisation et la création de nouvelles places d'hébergement,
- la mobilisation du parc de logements publics et privés.

En novembre 2009, le Gouvernement a décidé, en partenariat avec les associations et les acteurs du logement social, de refonder le dispositif d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans-abri ou mal-logées avec notamment la mise en place d'un Service public de l'hébergement et de l'accès au logement.

SOMMAIRE

- >> Préambule
- >> Qu'est-ce que le mal-logement ?
- >> Qui sont les mal-logés ?
- >> **Les politiques publiques**
- >> La mobilisation des associations
- >> Les ressources

SIGLES

PARSA

Plan d'action renforcé en direction des personnes sans-abri

PDAHI

Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile

PDALPD

Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées

PLUS

Prêt locatif à usage social

SAHI

Schéma départemental de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion

LES POLITIQUES PUBLIQUES

Les plans d'action en faveur du logement des personnes défavorisées (suite)

Le Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD)

Instauré par la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion, le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés porte sur :

- les quartiers anciens dégradés présentant des caractéristiques d'une concentration élevée d'habitat indigne avec une situation économique et sociale des habitants particulièrement difficile,
- les quartiers anciens dégradés dans lesquels il est constaté une vacance élevée malgré un marché immobilier tendu.

L'acteur central de la lutte contre l'habitat indigne est l'ANAH. Il coordonne les actions en partenariat avec les différents services de l'État, les collectivités territoriales, les services sociaux, les organismes payeurs des aides au logement, les ADIL.

Le Programme local pour l'habitat (PLH)

C'est un document de programmation à 5 ans qui détaille les orientations, les objectifs quantifiés (notamment en matière de logements conventionnés sociaux), les actions et les moyens pour répondre aux besoins en logements d'une commune ou d'un groupement de communes et assurer, entre les territoires, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements.

Des PLH en Franche-Comté

- [Le PLH 2006-2011 du Grand Besançon](#)
- [Le site Grand Besançon : Commission Habitat Politique de la ville](#)
- [Le PLH 2008-2013 de la Communauté de l'agglomération Belfortaine](#)

Le Plan de relance de l'économie française en faveur du logement des personnes défavorisées

Le plan de relance de l'économie française financé par l'État, lancé en début 2009, concerne des projets répartis sur l'ensemble du territoire français choisis pour leur capacité à démarrer immédiatement, à accélérer l'activité et favoriser l'embauche.

Il comporte notamment des mesures en faveur du logement :

- soutien à la construction et à l'accession sociale à la propriété,
- amélioration du parc d'hébergement d'urgence,
- renforcement du dispositif de veille sociale et d'hébergement,
- renforcement de l'accompagnement social vers le logement,
- création d'une Prime de solidarité active (PSA).

SOMMAIRE

- >> [Préambule](#)
- >> [Qu'est-ce que le mal-logement ?](#)
- >> [Qui sont les mal-logés ?](#)
- >> [Les politiques publiques](#)
- >> [La mobilisation des associations](#)
- >> [Les ressources](#)

SIGLES

ADIL
Agence départementale d'information sur le logement
ANAH
Agence nationale de l'habitat
PSA
Prime de solidarité active
PLH
Programme local pour l'habitat
PNRQAD
Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés

LES POLITIQUES PUBLIQUES

Les dispositifs d'aide au logement

Les aides au logement sont constituées de l'ALF, de l'ALS et de l'APL. Ces prestations visent à compenser la dépense de logement (qu'il s'agisse d'un loyer ou de la mensualité d'accession à la propriété). L'aide est calculée en fonction de différents critères tels que les ressources de la personne, la zone de résidence, la situation familiale.

Les allocations logement

- L'APL est une allocation versée par la CAF aux locataires de logements conventionnés (conclus entre le propriétaire et l'État) pour réduire la charge de leur loyer ou aux accédants à la propriété pour réduire le remboursement de leur prêt.
- L'ALS et l'ALF sont des allocations versées par la CAF aux locataires pour réduire la charge de leur loyer ou aux accédants à la propriété pour réduire le remboursement de leur prêt. L'allocation de logement sociale concerne surtout les jeunes, les étudiants, les ménages sans enfants, les personnes âgées ou handicapées.

Les Aides au financement des cautions et dépôts de garantie

- L'avance loca-pass permet de financer le dépôt de garantie demandé par le bailleur au locataire au moment de l'entrée dans le logement. Elle se présente sous la forme d'un prêt, accordé par les organismes 1 % Logement, sans intérêt pour le locataire et sans frais de dossier.
- La garantie loca-pass est une garantie de paiement qui peut couvrir jusqu'à 18 mensualités de loyers et de charges en cas d'impayés dans le parc social uniquement. Elle se présente sous la forme d'une aide, accordée par les organismes 1 % Logement, sans intérêt pour le locataire et sans frais de dossier.
- La Garantie des risques locatifs (GRL) est un dispositif qui permet de couvrir totalement les risques d'impayés de loyers sur toute la durée du bail et sans exigence de caution. Elle vise à favoriser l'accès et le maintien, dans leur logement locatif, des ménages qui ne présentent pas les garanties financières suffisantes généralement exigées. La loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion a réformé ce dispositif afin de simplifier son accès et de couvrir un plus grand nombre de locataires.

Le Fonds de solidarité pour le Logement (FSL)

Le but premier de ce dispositif est d'offrir aux plus fragiles, par le biais de prêts, de subventions ou de mesures d'accompagnement social, la possibilité d'accéder à des conditions décentes d'hébergement ou de s'y maintenir. C'est la loi du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement qui institue les FSL. Ils deviennent un outil central du PdALPD.

Depuis sa décentralisation, le 1^{er} janvier 2005, les départements gèrent l'intégralité du dispositif, avec une grande liberté de choix sur l'étendue de la réponse offerte.

Outre les départements qui sont les financeurs principaux des FSL, d'autres partenaires comme les autres collectivités territoriales, les CAF, les bailleurs publics ou privés, les distributeurs d'énergie et d'eau, les associations du secteur de l'insertion et du logement interviennent dans ce dispositif.

L'étude de la DREES "Les fonds de solidarité pour le logement : l'aide des départements au logement des personnes défavorisées" présente l'éventail des aides accordées par les FSL, une photographie des ménages qui y ont recours et une typologie des départements en fonction des caractéristiques de fonctionnement des FSL.

Les aides aux personnes en situation de précarité

Les personnes ou familles en situation précaire peuvent demander à bénéficier d'une aide exceptionnelle lorsqu'elles ne peuvent plus faire face à leurs dépenses d'eau, d'électricité, de gaz, de fioul domestique ou de téléphone.

Les aides pour l'amélioration de l'habitat

- L'ANAH apporte une aide financière pour les travaux d'amélioration de l'habitat aux locataires et propriétaires bailleurs ou occupants, sous conditions de ressources. Cette aide prend la forme d'une subvention ou d'une prime.
- L'aide financière accordée par l'ANAH pour les travaux de sortie d'insalubrité de l'habitat s'adresse aux personnes qui occupent le logement concerné depuis au moins 2 ans, sous conditions de ressources. Le logement doit être situé dans un immeuble ayant fait l'objet d'une déclaration d'insalubrité réparable par arrêté préfectoral.

SOMMAIRE

- >> [Préambule](#)
- >> [Qu'est-ce que le mal-logement ?](#)
- >> [Qui sont les mal-logés ?](#)
- >> [Les politiques publiques](#)
- >> [La mobilisation des associations](#)
- >> [Les ressources](#)

SIGLES

ALS	Allocation de logement sociale
ANAH	Agence nationale de l'habitat
APL	Aide personnalisée au logement
CAF	Caisse d'allocations familiales
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
FSL	Fonds de solidarité pour le logement
GRL	Garantie des risques locatifs
PdALPD	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées

LA MOBILISATION DES ASSOCIATIONS

Diverses associations interpellent régulièrement les pouvoirs publics, l'État et les Collectivités locales, ainsi que les différents acteurs du logement, afin d'améliorer la situation du logement des personnes défavorisées en France. Du fait de leur expérience sur le terrain, elles sont souvent force de proposition et d'innovation et contribuent largement à la réflexion publique.

Pour en savoir plus...

- >> [Les propositions des associations](#)
- >> [Les initiatives régionales et nationales](#)

SOMMAIRE

- >> [Préambule](#)
- >> [Qu'est-ce que le mal-logement ?](#)
- >> [Qui sont les mal-logés ?](#)
- >> [Les politiques publiques](#)
- >> [La mobilisation des associations](#)
- >> [Les ressources](#)

LA MOBILISATION DES ASSOCIATIONS

Les propositions des associations

Au premier rang de ces associations, la [Fondation Abbé Pierre](#) publie chaque année depuis 14 ans un rapport annuel qui comporte un état des lieux du mal-logement en France et un [ensemble de propositions](#) en faveur "d'une politique de l'habitat plus juste, plus soucieuse des modestes et des faibles, plus vigilante à une égalité d'accès aux droits et aux territoires pour chacun". Devenu un document de référence, il comporte des données chiffrées, des analyses, des réflexions sur lesquelles s'appuient nombre d'acteurs qui interviennent dans le secteur du logement des personnes défavorisées.

Suite aux événements de l'hiver 2006-2007 avec l'installation des tentes le long du canal Saint-Martin par les Enfants de Don Quichotte afin de loger les sans-abri, la [FNARS](#) a été à l'initiative de la tenue d'une conférence de consensus les 19 et 30 novembre 2007 consacrée aux personnes sans-abri. La conférence de consensus "Sortir de la rue" a rassemblé les principaux représentants de l'action sociale en lien avec la précarité et le ministre de la Ville et du Logement. Elle a permis de dresser un état des lieux, de rassembler les connaissances disponibles sur les personnes sans-abri et de dégager les orientations de ce que devrait être une politique publique en direction des personnes sans-abri.

Cette conférence a fait l'objet d'un [rapport](#) s'appuyant sur les 13 engagements du [Collectif des associations unies](#), sur les conclusions de la conférence de consensus "Sortir de la rue" et sur le [rapport Pinte](#). La FNARS a apporté sa contribution aux travaux d'Alain Régnier, délégué général à la coordination de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal-logées, sur l'[humanisation des centres d'hébergement](#).

Né en 2007, le collectif des associations unies pour une nouvelle politique publique du logement des personnes sans-abri et mal-logées regroupe plus de 800 associations et fédérations qui partagent globalement les mêmes constats sur la crise du logement et la manière d'y faire face. Ce collectif, saisi le 18 décembre 2007 par le gouvernement, a défini [13 engagements](#) à mettre en œuvre pour loger les personnes sans-abri et mal-logés.

Ce même collectif publie un [baromètre du suivi](#) de la mise en œuvre du [chantier national prioritaire 2008-2012 pour les personnes sans-abri ou mal-logées](#). Ce baromètre prend pour base les [13 axes d'engagements et les 100 mesures prioritaires](#) proposées le 11 janvier 2008 par les associations au gouvernement. Il les compare aux engagements gouvernementaux pris et à prendre (rapport d'Étienne Pinte du 29 janvier 2008, loi de finances, loi de mobilisation pour le logement et de la lutte contre l'exclusion, plan de relance etc.).

Le [Haut comité pour le logement des personnes défavorisées \(HCLPD\)](#), présidé par Xavier Emmanuelli, remet depuis 15 ans au président de la République et au Premier ministre un rapport annuel. Dans son rapport de 2009 intitulé "[Hébergement des personnes en difficulté : sortir de la gestion de crise](#)", le HCLPD reconnaît "l'importance des efforts déjà accomplis pour adapter notre dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion" et il considère néanmoins que "*la persistance d'un décalage entre les réponses qu'il apporte et les besoins induits par les mutations de la société n'est pas acceptable*". Il formule de nouvelles propositions pour "*sortir de la gestion de crise*".

[Habitat et Humanisme](#) publie régulièrement des [communiqués et des textes](#) afin d'alerter et de sensibiliser sur la situation des mal-logés et d'appeler à la nécessaire mobilisation de tous. L'association est force de proposition auprès des pouvoirs publics pour faire évoluer la législation et les dispositifs d'hébergement et de logement. En siégeant au Conseil national de l'habitat et au HCLPD, elle participe aux réflexions nationales sur la politique du logement.

SOMMAIRE

- >> [Préambule](#)
- >> [Qu'est-ce que le mal-logement ?](#)
- >> [Qui sont les mal-logés ?](#)
- >> [Les politiques publiques](#)
- >> [La mobilisation des associations](#)
- >> [Les ressources](#)

SIGLES

[FNARS](#)
Fédération nationale des associations
d'accueil et de réinsertion sociale

[HCLPD](#)
Haut comité pour le logement des
personnes défavorisées

LA MOBILISATION DES ASSOCIATIONS

Les propositions des associations (suite)

La fédération des comités Droit au logement (DAL) participe à différentes instances nationales : Conseil national de l'habitat, commission nationale de recours de la loi SRU, comité de suivi loi Dalo. Le DAL initie et organise le soutien, l'information, la promotion d'actions ayant pour but de remédier au problème des mal-logés et sans-logis, notamment par des propositions visant à améliorer la législation sur le logement. Le DAL mise sur l'action collective médiatisée afin de nourrir le débat politique, de susciter la mise en place de dispositifs d'urgence et de projets de loi, provoquant des prises de position au plus haut niveau de l'État.

L'association "Les Enfants de Don Quichotte" s'est fait connaître par l'installation d'un village de quelques 200 tentes sur les berges du Canal Saint-Martin dans la nuit du 15 au 16 décembre 2006. Cette action spectaculaire avait pour objectif de dénoncer la situation des sans-abri en France. Elle a permis une large couverture médiatique. Dans la première semaine de janvier 2007, le gouvernement a annoncé un projet de loi sur le droit au logement opposable entrant dans le cadre nouveau d'un PARSA qui approuve les principes de la Charte du Canal Saint-Martin. Cette dernière a été rédigée par les Enfants de Don Quichotte en concertation avec de très nombreuses associations.

SOMMAIRE

- >> Préambule
- >> Qu'est-ce que le mal-logement ?
- >> Qui sont les mal-logés ?
- >> Les politiques publiques
- >> La mobilisation des associations
- >> Les ressources

SIGLES

DAL	_____
Droit au logement	
DALO	_____
Droit au logement opposable	
PARSA	_____
Plan d'action renforcé en direction des personnes sans-abri	
SRU	_____
Solidarité et renouvellement urbain	

LA MOBILISATION DES ASSOCIATIONS

Les initiatives régionales et nationales

En Franche-Comté

Faciliter l'insertion par le logement sur le canton de Maïche

Le dispositif qui a démarré en janvier 2007 s'appuie sur la mise à disposition de 3 logements gérés par le biais d'aides au logement transitoire. Il repose sur un accompagnement de personnes en difficultés ou en risque d'exclusion d'une durée supérieure à 6 mois afin qu'elles parviennent à un degré d'autonomie suffisant pour accéder à un logement. Il est basé sur un fort partenariat entre le Syndicat intercommunal d'action sociale de Maïche, le Dispositif logement du Haut-Doubs, le Conseil général et la Ddass du Doubs.

Prévention des risques d'impayés de loyers pour les salariés touchés par une mesure de chômage technique à Saint-Claude dans le Jura

Afin d'éviter l'entrée dans un processus d'endettement et de prévenir des risques d'impayés de loyers pour les salariés touchés par les mesures de chômage partiel, le Ccas de Saint-Claude leur propose de souscrire un prêt sans intérêt destiné à couvrir les charges liées au logement. Cette action sociale préventive mise en place en fin d'année 2008 est financée par le Ccas de Saint-Claude.

Autres initiatives émanant des Ccas - Site de l'Union nationale des Ccas

Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) de la Communauté de communes des franches communes et du Canton de Saint-Sauveur en Haute-Saône

En 2005, la Communauté de communes des franches communes et le Canton de Saint-Sauveur ont souhaité mettre en place une OPAH pour une durée de 5 ans. Confiée à Habitat & Développement 70, cette opération porte sur la rénovation de 300 logements, répartis sur 29 communes. Elle vise quatre objectifs : lutter contre l'habitat indigne, maintenir à domicile les personnes, répondre à une demande locative croissante et maîtriser l'énergie.

Opérations menées par le réseau Habitat & Développement

Acquisition et amélioration de logements pour des ménages aux revenus modestes - Habitat et Humanisme du Doubs

L'association "Habitat et Humanisme" du Doubs a acquis depuis juin 2007 deux maisons individuelles à Besançon et trois appartements à Villers-le-Lac. Elle a entrepris des travaux de rénovation afin de les louer à des personnes qui n'auraient pas eu accès au parc de logements sociaux. L'opération a été financée par les fonds propres de la Fondière Habitat et Humanisme, les subventions de l'État et des Collectivités locales et les prêts.

La gestion de ces 5 logements a été confiée à l'Agence immobilière à vocation sociale du Doubs et l'accompagnement des familles est assuré par des bénévoles d'Habitat et Humanisme.

Deux maisons-relais, l'une à Pouilley-les-Vignes, l'autre à Sainte-Suzanne comportant respectivement 14 et 21 logements ainsi que des espaces de vie communs ont été créés en 2009. Les maisons-relais sont destinées à l'accueil des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'exclusion lourde rendant difficile leur accès à un logement autonome.

En savoir plus sur les opérations conduites par Habitat & Humanisme

Opération "Sos Taudis" opération visant à lutter contre l'habitat indigne dans le Doubs

Cette opération a été lancée par la Fondation Abbé Pierre fin 2007 et confiée dans le département du Doubs à l'Association Julienne Javel pour identifier les situations d'habitat indigne, comprendre et accompagner les ménages en détresse et parvenir à résoudre leur situation.

Action collective "auto-embellissement", aide à la réfection de logements à Besançon

L'action "d'auto-embellissement" consiste à aider les personnes à refaire leur appartement (papier peint, peinture, étagères...). L'objectif de cette opération est la réappropriation des logements par leurs occupants en s'entraïdant. L'Association Julienne Javel assure l'encadrement de cette action.

SOMMAIRE

- >> Préambule
- >> Qu'est-ce que le mal-logement ?
- >> Qui sont les mal-logés ?
- >> Les politiques publiques
- >> La mobilisation des associations
- >> Les ressources

SIGLES

CCAS
Centre communal d'action sociale

DDASS
Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

OPAH
Opération programmée d'amélioration de l'habitat

LA MOBILISATION DES ASSOCIATIONS

Les initiatives régionales et nationales (suite)

Au niveau national

"Allô prévention expulsions" : plateforme téléphonique

Face à l'augmentation continue du nombre d'expulsions et à l'insuffisance des réponses des pouvoirs publics, la Fondation Abbé Pierre a ouvert le 1^{er} juin 2009 une plateforme téléphonique nationale assurée par des bénévoles. En composant le numéro 0 810 001 505, les locataires sont guidés dans les démarches à accomplir pour éviter l'expulsion.

"2 000 toits pour 2 000 familles" : chantier national de construction de logements très sociaux pour la période 2008-2011

La Fondation Abbé Pierre a lancé en octobre 2008 un vaste programme de construction de logements car elle considère qu'aucune réponse satisfaisante n'est encore apportée à la crise du logement par les pouvoirs publics. La priorité de ce chantier est la construction de logements économes en charges afin de lutter contre la précarité énergétique. En un an, 750 logements issus de projets associatifs ont été financés.

Les Bâisseurs d'Emmaüs : chantier d'insertion spécialisé dans la construction de chalets

Depuis novembre 2007, la communauté Emmaüs s'est lancée dans une expérience pilote de création de chalets construits uniquement en palettes de bois. Ce prototype a été conçu par un architecte.

Objectifs de cette expérience :

- construire de l'habitat social pour les plus démunis, dans un cadre de vie agréable s'insérant dans le tissu local,
- accompagner les futurs accédants à l'auto construction de leur logement et prévoir avec les collectivités locales un suivi sur le long terme.

Connaître les actions en faveur du logement à l'initiative d'Emmaüs

Acquisition de logements et sous-location à des personnes en situation de précarité - Solidarités nouvelles pour le logement (SNL)

Depuis 20 ans, SNL acquiert des appartements qu'elle sous-loue ensuite aux personnes en difficulté, le temps de les accompagner vers un habitat de droit commun. Aujourd'hui, 5 associations départementales en Ile-de-France gèrent un parc de plus de 700 appartements locatifs.

La croissance du parc a pu se réaliser grâce :

- aux subventions publiques obtenues par un partenariat avec les villes via les opérations de réhabilitation,
- aux dons collectés par les bénévoles,
- aux actions de solidarité de propriétaires permettent de financer l'acquisition de logements.

"Villa Médicis" : un laboratoire du social et de la citoyenneté

L'association CASA, née en Avignon d'un mouvement de personnes à la rue, gère aujourd'hui un CHRS de stabilisation : la "Villa Médicis". Ce centre innove à plus d'un titre. En effet, l'accueil inconditionnel et illimité, la tolérance des pratiques addictives, les modes d'autogestion, la mixité des intervenants (travailleurs sociaux diplômés travailleurs "pairs" qui connaissent la rue), la création d'un espace d'échanges entre le social, l'art, la culture et le politique... sont expérimentés dans ce centre qui émane d'un squat ouvert par l'association CASA.

"Accueil des Deux Rives" : expérimentation d'un accueil permanent pour les SDF vieillissants

Pour sortir les sans domicile fixe de la rue au jour le jour et tenter de les resocialiser, la Ddass du Bas-Rhin et un collectif d'associations ont monté un projet qui permet depuis mai 2009 d'accueillir une quinzaine de personnes dans la résidence "Accueil des Deux Rives" à Strasbourg. Ce lieu d'accueil n'est pas un centre d'hébergement car chaque résident dispose de sa propre chambre et de 3 repas quotidiens sur une durée de séjour illimitée.

SOMMAIRE

- >> Préambule
- >> Qu'est-ce que le mal-logement ?
- >> Qui sont les mal-logés ?
- >> Les politiques publiques
- >> La mobilisation des associations
- >> Les ressources

SIGLES

<u>CASA</u>	Collectif d'action des sans-abri
<u>CHRS</u>	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
<u>Ddass</u>	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
<u>SDF</u>	Sans domicile fixe
<u>SNL</u>	Solidarités nouvelles pour le logement

LA MOBILISATION DES ASSOCIATIONS

Les initiatives régionales et nationales (suite)

Au niveau national

"Louez solidaire et sans risque", dispositif mis en place par la ville de Paris et géré par Habitat et Développement Ile-de-France

L'intermédiation locative encouragée par la ministre de la Ville et du Logement, Christine Boutin, s'inspire directement du dispositif "Louez solidaire et sans risque". L'opération vise à inciter les propriétaires parisiens à mettre leurs logements vacants à disposition, en contrepartie d'un certain nombre d'avantages : paiement garanti du loyer et des charges, remise en état de l'appartement, gestion locative assurée, déductions fiscales... Ce dispositif a été distingué en 2008 par le jury de l'Observatoire national de l'innovation publique.

La Fapil Rhône-Alpes est un réseau d'une vingtaine d'associations qui interviennent pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement de personnes et familles en difficulté. Dans le cadre de ce réseau, des expériences innovantes ont été conduites.

Le mouvement PACT-ARIM est le premier réseau associatif national au service des personnes et de leur logement. Il est composé de 145 associations et organismes répartis sur tout le territoire national, adhérents à la Fédération des PACT. Les associations du mouvement ont mené des actions en faveur de l'accès et du maintien dans le logement des personnes à faibles ressources

Présentation d'actions menées par PACT-ARIM

SOMMAIRE

- >> Préambule
- >> Qu'est-ce que le mal-logement ?
- >> Qui sont les mal-logés ?
- >> Les politiques publiques
- >> **La mobilisation des associations**
- >> Les ressources

SIGLES

- FAPIL**
Fédération des associations pour la promotion et l'insertion par le logement
- PACT-ARIM**
Protection, amélioration, conservation et transformation de l'habitat - Associations de restauration immobilières

LES RESSOURCES

SOMMAIRE

- >> [Préambule](#)
- >> [Qu'est-ce que le mal-logement ?](#)
- >> [Qui sont les mal-logés ?](#)
- >> [Les politiques publiques](#)
- >> [La mobilisation des associations](#)
- >> [Les ressources](#)

Pour en savoir plus...

- >> [Principaux acteurs en matière de logement et d'hébergement des personnes défavorisées](#)
- >> [Bibliographie](#)
- >> [Sigles](#)

LES RESSOURCES

Principaux acteurs en matière de logement et d'hébergement des personnes défavorisées

De nombreux acteurs interviennent dans le champ du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées. Il s'agit des associations qui agissent sur le terrain et interpellent les pouvoirs publics. Il s'agit également des ministères, agences et établissements publics qui mettent en œuvre et gèrent les politiques publiques dans le domaine cité.

ASSOCIATIONS

Association de coordination des moyens d'intervention pour le logement (ACMIL)

L'association n'a cessé de multiplier ses interventions en matière de prévoyance logement. Elle initie, conduit et gère toute activité favorisant l'accès au logement et le maintien dans les lieux des locataires comme des accédants à la propriété.

*Confédération nationale du logement (CNL)

Première organisation nationale d'habitants, la CNL a pour mission principale de défendre l'intérêt des locataires et des accédants à la propriété. Elle milite pour un droit au logement pour tous.

Droit au logement (DAL)

L'association DAL a été créée en 1990, par des familles mal-logées ou sans-logis et des militants associatifs de quartier, dans le 20^e arrondissement de Paris. Elle est née à la suite du campement durant 4 mois de 48 ménages, essentiellement des familles avec enfants, expulsées en mai 1990 de deux immeubles squattés.

Elle a pour objectif d'initier et d'organiser le soutien, l'information, la promotion d'action en vue de remédier au problème des mal-logés et des sans-logis, notamment par des propositions visant à améliorer la législation sur le logement.

*Fédération nationale des associations d'accueil et réinsertion sociale (FNARS)

Créée en 1956, la FNARS est un réseau national d'associations, d'établissements et de services dispensant une mission de service public : accueil, hébergement, insertion professionnelle et sociale... pour des personnes ou familles en grave détresse sociale, passagère, chronique ou urgente. Ces structures proposent des solutions variées d'insertion sur le plan national et en régions.

*Fédération des associations pour la promotion et l'insertion par le logement (FAPIL)

À travers l'accueil et l'orientation des publics, l'accompagnement des personnes, la gestion locative, la production d'offres immobilières et l'intervention dans les copropriétés en difficulté, les organismes membres de la FAPIL œuvrent en faveur de la lutte contre les discriminations, l'accès aux droits, la mixité urbaine et sociale.

Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés

Reconnue d'utilité publique le 11 février 1992, la Fondation Abbé Pierre est membre d'Emmaüs International et d'Emmaüs France. L'abbé Pierre en était le président d'honneur jusqu'au 22 janvier 2007, date de sa disparition. Elle s'est fixée pour objectif d'agir "pour que les plus défavorisés trouvent à se loger dignement et durablement, quels que soient le montant de leurs ressources et leur situation sociale".

SOMMAIRE

- >> Préambule
- >> Qu'est-ce que le mal-logement ?
- >> Qui sont les mal-logés ?
- >> Les politiques publiques
- >> La mobilisation des associations
- >> Les ressources

SIGLES

<u>ACMIL</u>	Association de coordination des moyens d'intervention pour le logement
<u>CNL</u>	Confédération nationale du logement
<u>DAL</u>	Droit au logement
<u>FAPIL</u>	Fédération des associations pour la promotion et l'insertion par le logement
<u>FNARS</u>	Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale
<u>OPAH</u>	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
<u>PLH</u>	Programme local pour l'habitat

*Antenne régionale ou structure adhérente implantée en Franche-Comté

LES RESSOURCES

Principaux acteurs en matière de logement et d'hébergement des personnes défavorisées (suite)

ASSOCIATIONS (SUITE)

*Habitat & Développement

Depuis 50 ans, le réseau Habitat & Développement intervient sur le terrain auprès des particuliers et des collectivités locales. Ses domaines d'intervention vont du conseil en réhabilitation à la mise en œuvre de la boîte à outils habitat (OPAH, PLH, etc.), en passant par la gestion locative, la planification urbaine, la construction ou les aménagements touristiques...

*Habitat et Humanisme

Créée en 1994, la fédération Habitat et Humanisme anime et coordonne des associations départementales et régionales, des Agences immobilières à vocation sociale et une société foncière qui achète et réhabilite des logements d'insertion. Ses principales actions portent sur l'achat et la rénovation de logements à destination de personnes en difficulté, l'accompagnement des personnes logées et l'accueil en habitats collectifs type "pensions de familles".

Les Enfants de Don Quichotte

Depuis sa création en octobre 2006, l'association "Les Enfants de Don Quichotte" s'est investie dans la défense des droits des mal-logés et, plus largement, dans la défense du droit à une vie digne et décente pour chacun. Elle s'est fait connaître avec l'installation de tentes sur les berges du canal Saint-Martin, durant l'hiver 2006-2007.

*Mouvement Protection, amélioration, conservation et transformation de l'habitat - Associations de restauration immobilières (PACT-ARIM)

PACT-ARIM est le premier réseau associatif national au service des personnes et de leur logement. Il est composé de 145 associations et organismes répartis sur tout le territoire national. Il est né, dans les années 1940, de l'engagement de bénévoles, qui luttèrent contre les taudis. Il s'agissait de répondre aux besoins des populations les plus mal-logées, "PACT" signifiait alors "Propagande et action contre les taudis".

Aujourd'hui les problèmes auxquels le réseau doit s'attacher sont d'une nature différente mais la lutte contre les mauvaises conditions d'habitat reste une priorité.

*Union nationale des associations gestionnaires de foyers de travailleurs migrants (UNAF0)

L'UNAF0 associe 50 gestionnaires de résidences sociales, foyers de travailleurs migrants, pensions de famille, résidences accueil, logements jeunes, CADA... Elle vise à mieux connaître et comprendre les besoins des différents publics accueillis pour adapter les logements et les services aux résidents.

Union nationale des comités locaux pour le logement autonome des jeunes (UNCLLAJ)

Constituée sous forme associative en 2002, l'UNCLLAJ est un réseau national qui réalise un travail de soutien et de conseil au développement d'actions en faveur du logement des jeunes.

*Union nationale pour l'habitat des jeunes (UNHAJ)

Mouvement d'éducation populaire, l'UNHAJ est organisée en 20 unions régionales. Sa mission est d'accueillir, d'informer et d'orienter les jeunes dans l'accession à un logement autonome.

SOMMAIRE

- >> Préambule
- >> Qu'est-ce que le mal-logement ?
- >> Qui sont les mal-logés ?
- >> Les politiques publiques
- >> La mobilisation des associations
- >> Les ressources

SIGLES

<u>ADA</u>	Centre d'accueil de demandeurs d'asile
<u>OPAH</u>	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
<u>PACT-ARIM</u>	Protection, amélioration, conservation et transformation de l'habitat - Associations de restauration immobilières
<u>PLH</u>	Programme local pour l'habitat
<u>UNAF0</u>	Union nationale des associations gestionnaires de foyers de travailleurs migrants
<u>UNCLLAJ</u>	Union nationale des comités locaux pour le logement autonome des jeunes
<u>UNHAJ</u>	Union nationale pour l'habitat des jeunes

*Antenne régionale ou structure adhérente implantée en Franche-Comté

LES RESSOURCES

Principaux acteurs en matière de logement et d'hébergement des personnes défavorisées (suite)

MINISTÈRES, AGENCES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

* Agence nationale de l'habitat (ANAH)

L'ANAH est un établissement public créé en 1971. Elle a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale de développement, de réhabilitation et d'amélioration du parc de logements privés existants. Sa vocation sociale l'amène à se concentrer actuellement sur les publics les plus modestes. Présente dans chaque département, l'ANAH se positionne comme un partenaire des collectivités locales, notamment dans le cadre de dispositifs programmés.

Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU)

Établissement public industriel et commercial, l'ANRU apporte son soutien financier aux collectivités locales, aux établissements publics et aux organismes privés ou publics qui conduisent des opérations de rénovation urbaine.

* Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL)

Le réseau des ADIL dans les départements offre aux particuliers :

- un conseil personnalisé juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives au logement
 - une connaissance de l'offre de logements, des loyers, ainsi que des terrains disponibles dans le département.
- Il est agréé par le ministère chargé du logement.

* Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF)

Depuis plus de 60 ans, les CAF accompagnent les familles dans leur vie quotidienne. La CNAF est présente sur tout le territoire grâce aux 123 CAF. Mobilisées au service des allocataires, les CAF prennent en charge les prestations légales et développent une action sociale familiale.

Direction générale de l'action sociale (DGAS)

La DGAS est chargée de l'élaboration, de la coordination et de la mise en œuvre des politiques d'interventions sociales, médico-sociales et de solidarité.

Depuis le 27 janvier 2010, elle a laissé la place à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) qui recentre son activité sur la stratégie et le pilotage des politiques publiques de solidarité et de cohésion sociale en lien avec ses partenaires (collectivités locales et grands réseaux associatifs).

* Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS)

Dans le cadre de la cohésion sociale et de la prévention de l'exclusion, la DRASS gère notamment les dispositifs de l'urgence sociale, d'accueil et d'hébergement.

À compter du 1^{er} janvier 2010, le volet cohésion sociale des DRASS est intégré dans une nouvelle direction régionale interministérielle : la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

Le volet santé relève de la compétence de l'Agence régionale de santé (ARS) qui doit être mise en place avant le 1^{er} juillet 2010.

Dans les départements franc-comtois, ce sont les Directions de la cohésion sociale et de la protection des populations (DCCSPP) qui sont désormais compétentes en matière de :

- politiques de cohésion sociale,
- politiques relatives à la jeunesse, aux sports, à la vie associative et à l'éducation populaire,
- politiques relatives à la protection et à la sécurité des consommateurs.

SOMMAIRE

- >> Préambule
- >> Qu'est-ce que le mal-logement ?
- >> Qui sont les mal-logés ?
- >> Les politiques publiques
- >> La mobilisation des associations
- >> Les ressources

SIGES

<u>ADIL</u>	Agence départementale d'information sur le logement
<u>ANAH</u>	Agence nationale de l'habitat
<u>ANIL</u>	Agence nationale pour l'information sur le logement
<u>ANRU</u>	Agence nationale de rénovation urbaine
<u>ARS</u>	Agence régionale de santé
<u>CAF</u>	Caisse d'allocations familiales
<u>CCAS</u>	Centre communal d'action sociale
<u>CNAF</u>	Caisse nationale des allocations familiales
<u>DCCSPP</u>	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
<u>DGAS</u>	Direction générale de l'action sociale
<u>DGCS</u>	Direction générale de la cohésion sociale
<u>DRASS</u>	Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
<u>DRJSCS</u>	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

* Antenne régionale ou structure adhérente implantée en Franche-Comté

LES RESSOURCES

Principaux acteurs en matière de logement et d'hébergement des personnes défavorisées (suite)

MINISTÈRES, AGENCES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

*Direction régionale de l'équipement (DRE)

La DRE élabore et met en œuvre les politiques de l'État en matière de logement notamment l'offre de logement, la lutte contre l'habitat indigne et la rénovation urbaine.

Dans le cadre de la réforme de l'État, la Direction régionale de l'équipement (DRE) a fusionné avec les Directions régionales de l'environnement (DIREN) et de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) pour donner naissance à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) au début de l'année 2010.

Secrétariat d'État, chargé du logement et de l'urbanisme, auprès du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Le secrétariat d'État chargé du logement et de l'urbanisme prépare et met en œuvre la politique du gouvernement en matière de logement, de construction, de lutte contre la précarité et l'exclusion.

*Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS)

Fondée en 1926, l'UNCCAS fédère les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Il assure différentes missions directement orientées vers la population : aide et accompagnement aux personnes âgées ou handicapées, aux enfants et familles en difficulté, lutte contre les exclusions.

SOMMAIRE

- >> [Préambule](#)
- >> [Qu'est-ce que le mal-logement ?](#)
- >> [Qui sont les mal-logés ?](#)
- >> [Les politiques publiques](#)
- >> [La mobilisation des associations](#)
- >> [Les ressources](#)

SIGLES

- DRE**
Direction régionale de l'environnement,
- DREAL**
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- UNCCAS**
Union nationale des centres communaux d'action sociale

LES RESSOURCES

Bibliographie

Cette bibliographie est une sélection des principales références citées dans le dossier documentaire et considérées comme incontournables pour celles et ceux qui s'intéressent à la question du mal-logement.

Les personnes sans domicile : rapport public thématique

L'enquête de la Cour des comptes porté sur les interventions de l'État en faveur des personnes sans domicile, en particulier sur l'offre de prestations en nature (accompagnement social ou aide à l'hébergement par exemple) et sur les dispositifs de prise en charge des personnes sans domicile.

Le rapport contient de nombreuses recommandations pour mieux adapter les réponses à la réalité des besoins. Une synthèse du rapport est proposée.

Auteur : Cour des comptes

Éditeur : La Documentation Française • 2007 • 237 p.

Logement et cohésion sociale : le mal-logement au cœur des inégalités

Cet ouvrage s'intéresse plus particulièrement à la situation des mal-logés (3 millions de personnes aujourd'hui), tout en prenant acte de l'élargissement de cette crise du logement aux classes moyennes. Grâce à une approche par thèmes (logement social, structures d'hébergement et d'accueil d'urgence...) mais aussi par publics (personnes défavorisées, étudiants, ménages vieillissants...), il contribue à dresser un état des lieux de la question du logement en France.

Il fait également le point sur le cadre législatif et ses évolutions et offre aux professionnels concernés un ensemble de connaissances permettant de mieux contextualiser leurs pratiques ou de donner une dimension plus stratégique à leurs interventions.

Auteurs : Vanoni Didier / Robert Christophe

Éditeur : Éditions La Découverte • 11/2007 • 235 p.

Sortir de la rue conférence de consensus les 29 et 30 novembre 2007

Les 29 et 30 novembre 2007, s'est tenue à Paris une conférence de consensus consacrée aux personnes sans-abri. L'intention de ses organisateurs était de connaître pour mieux agir : rassembler l'essentiel des connaissances sur le sujet, confronter les expertises et contribuer, in fine, à la construction d'une politique publique cohérente et efficace.

Ainsi la conférence de consensus a permis d'abord de dresser un état des lieux et de rassembler les connaissances disponibles sur les personnes sans-abri. Elle a ensuite montré, à travers les expériences d'autres pays européens, que la France n'était pas condamnée à l'échec. Elle a également permis de dégager ou d'explicitier les orientations de ce que devrait être une politique publique en direction des personnes sans-abri.

La conférence de consensus s'est tenue en audience publique devant un jury présidé par Jean-Marie Delarue.

Auteur : Collectif

Éditeur : Fnars • 12/2007 • 85 p.

Propositions pour une relance de la politique de l'hébergement et de l'accès au logement

Le présent rapport a été réalisé dans le cadre d'une mission confiée à Étienne Pinte par François Fillon en décembre 2007 lors des manifestations en faveur des sans-abri. Il a servi de base à l'élaboration du "Chantier national 2008-2012 pour les personnes sans-abri ou mal-logées" afin de mettre en œuvre un ensemble de mesures immédiates pour assurer l'hébergement d'urgence des sans-abri.

Ce rapport émet plusieurs propositions pour favoriser l'accès à l'hébergement et au logement :

- mettre en place, sous l'égide des préfets, une politique de prévention des expulsions locatives en faisant systématiquement une enquête sociale (les décisions d'expulsion pourront être suspendues dans le cas où aucune solution d'hébergement digne n'aura été trouvée),
- réhabiliter les centres d'hébergement et augmenter leur capacité d'accueil,
- résorber l'habitat indigne d'ici à 4 ans et créer un système d'assurance pour mieux garantir les bailleurs contre les risques locatifs.

Auteur : Pinte Étienne • Éditeur : Assemblée nationale

01/2008 • 17 p.

Efigip Franche-Comté • Regard sur le logement précaire - avril 2010

SOMMAIRE

- >> Préambule
- >> Qu'est-ce que le mal-logement ?
- >> Qui sont les mal-logés ?
- >> Les politiques publiques
- >> La mobilisation des associations
- >> Les ressources

SIGES

FNARS

Fédération nationale des associations
d'accueil et de réinsertion sociale

LES RESSOURCES

Bibliographie (suite)

Rapport d'Étienne Pinte sur l'hébergement d'urgence et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal-logées

Le présent rapport prolonge les réflexions engagées par l'auteur en janvier 2008 sur l'hébergement d'urgence et l'accès au logement, dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par le Premier ministre en décembre 2007. Il s'intéresse davantage à l'accès durable au logement et formule diverses propositions.

Il est axé autour de 4 parties :

- réaffirmer la responsabilité de l'État en matière d'hébergement et de logement,
- ne plus condamner à la rue,
- sortir de la rue,
- augmenter l'offre de logement, en particulier de logement social et faciliter l'accès au logement des ménages les plus modestes.

Auteur : Pinte Étienne

Éditeur : Assemblée nationale • 09/2008 • 125 p.

Premier rapport annuel du comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable : franchir les étapes pour rendre effectif le droit au logement opposable

Le comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable, institué en mars 2007 présente son premier rapport annuel. Ce rapport analyse les propositions du comité, sur la base des dispositions de la loi de mars 2007. Le comité retient 6 enjeux, les 3 premiers découlant des échéances fixées par la loi : ouverture d'une voie de recours amiable au plus tard au 1^{er} janvier 2008 ; ouverture d'une voie de recours contentieux en 3 étapes (1^{er} décembre 2008 et 1^{er} janvier 2012), élargissement au 1^{er} janvier 2012 du recours contentieux aux ménages dont la demande dépasse un délai "anormalement long".

Les 3 autres enjeux sont transversaux : articuler hébergement, logement et accompagnement ; concilier le droit au logement et la mixité sociale ; prendre en compte la spécificité de l'Ile-de-France (référence à un "plan Marshall" en faveur du logement en Ile-de-France).

Auteur : Comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable

Éditeur : Haut comité pour le logement des personnes défavorisées
10/2007 • 78 p.

Deuxième rapport annuel du comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable : assumer l'obligation de résultat du droit au logement sur l'ensemble du territoire

Avec l'ouverture d'un recours amiable au 1^{er} janvier, puis celle d'un recours contentieux réservé aux personnes qui sont dans les situations les plus critiques au 1^{er} décembre, l'année 2008 est celle de l'entrée en application du droit au logement opposable. Le 2^e rapport du comité de suivi, établi sur la base des données au 31 août, dresse les premiers constats. Il examine les suites données aux propositions du 1^{er} rapport et en formule de nouvelles.

Auteur : Comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable

Éditeur : Haut comité pour le logement des personnes défavorisées
10/2008 • 176 p.

Troisième rapport annuel du comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement : priorité à la bataille de l'offre

Institué par l'article 13 de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 (loi Dalo), le comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable présente son troisième rapport. Le rapport s'appuie sur les travaux de réflexion menés par 7 groupes de travail constitué au sein du Comité de suivi sur les thématiques suivantes :

Ile de France ; hébergement ; DALO et gens du voyage ; les demandeurs Dalo qui refusent les offres de relogement ; l'orientation des relogements et des hébergements ; les données de suivi nécessaires à la mise en œuvre du DALO ; les bonnes pratiques du droit au logement.

Si le comité note des avancées dans la mise en œuvre du droit au logement, il constate un décalage entre l'offre et les besoins révélés par le DALO. C'est pourquoi il appelle l'État à mobiliser l'offre existante de logements et à produire l'offre nouvelle nécessaire au respect de la loi.

Auteur : Comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable

Éditeur : Haut comité pour le logement des personnes défavorisées
11/2009 • 169 p.

SOMMAIRE

- >> Préambule
- >> Qu'est-ce que le mal-logement ?
- >> Qui sont les mal-logés ?
- >> Les politiques publiques
- >> La mobilisation des associations
- >> Les ressources

SIGÈS

DALO
Droit au logement opposable

LES RESSOURCES

Bibliographie (suite)

Droit au logement opposable : 7 pistes pour accroître l'offre de logements sociaux

Ce rapport répond à une commande du ministre du Logement et de la Ville relative à une évaluation de la mise en œuvre du DALO.

Il analyse l'application de la loi DALO dans les différentes régions. Il souligne que l'offre de logements sociaux est peu flexible et que la demande croît régulièrement, avec de fortes disparités régionales entre l'offre et la demande.

Il formule 7 propositions pour la mise en œuvre du DALO :

- 4 pistes pour mobiliser le parc public de logements : impliquer davantage les communes, acheter des rabais de loyers, livrer des logements très sociaux par anticipation, assouplir la gestion du contingent réservataire de l'État.
- 3 pistes pour mobiliser le parc privé : développer l'intermédiation locative, traiter l'insalubrité en priorité, responsabiliser le "1 %" logement.

Auteur : Besson Éric

Éditeur : La Documentation Française • 11/2008 • 51 p.

L'état du mal-logement en France : rapport annuel 2010

3,5 millions de personnes n'ont pas de logement ou sont mal logées en France selon le 15^e rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre, publié le 1^{er} février 2010.

Le présent rapport comme les précédents, analyse le contexte actuel du mal-logement à partir de données chiffrées et ouvre des perspectives possibles grâce à des propositions adaptées aux divers besoins identifiés.

Ce 15^e Rapport se penche tout particulièrement sur les plus jeunes, en analysant comment l'enfant devient une "victime collatérale du mal-logement". Il étudie également le logement en tant que reflet et générateur de nouvelles inégalités.

Auteur / Éditeur : Fondation Abbé Pierre

02/2010 - 237 p.

Les politiques de prise en charge des sans-abri dans l'Union européenne : rapport au ministre du Logement

Le présent rapport s'efforce de dresser un tableau comparatif de la situation dans les 27 États membres. Il en ressort notamment deux enseignements importants. Le premier concerne le degré d'avancement des États membres en matière de politique en faveur des sans-abri, qui présente une très grande hétérogénéité. Le second enseignement concerne ce que le rapport appelle "la singularisation du cas français". Bien placée en matière de politique de prise en charge, la France se caractérise néanmoins par des signes distinctifs : forte centralisation des politiques de prise en charge, moyens conséquents, offre importante, consensus élevé et faible criminalisation.

Le rapport formule également des propositions au niveau français ou européen.

Auteur : Damon Julien

Éditeur : Ministère du Logement • 04/2009 • 66 p.

Hébergement des personnes en difficulté : sortir de la gestion de crise. 15^e rapport du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées (HCLPD)

Le HCLPD, présidé par Xavier Emmanuelli, a remis le 3 juin 2009 son 15^e rapport annuel intitulé "Hébergement des personnes en difficulté : sortir de la gestion de crise".

Malgré une augmentation certaine de ses moyens, le HCLPD considère que le dispositif d'hébergement éprouve des difficultés à assumer pleinement une mission qui, parce qu'elle est vitale pour les personnes concernées, se doit d'être sans faille. C'est pourquoi le HCLPD a souhaité dans son nouveau rapport approfondir sa réflexion et formuler de nouvelles propositions pour "sortir de la gestion de crise".

Auteur / Éditeur : Haut comité pour le logement des personnes défavorisées

06/2009 • 54 p.

SOMMAIRE

- >> Préambule
- >> Qu'est-ce que le mal-logement ?
- >> Qui sont les mal-logés ?
- >> Les politiques publiques
- >> La mobilisation des associations
- >> Les ressources

SIGLES

DALO

Droit au logement opposable

HCLPD

Haut comité pour le logement des personnes défavorisées

LES RESSOURCES

Sigles

A EMIL	Association de coordination des moyens d'intervention pour le logement
ADIL	Agence départementale d'information sur le logement
ALF	Allocation de logement familiale
ALS	Allocation de logement sociale
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANIL	Agence nationale pour l'information sur le logement
ANRU	Agence nationale de rénovation urbaine
APL	Aide personnalisée au logement
ARS	Agence régionale de santé
C ADA	Centre d'accueil de demandeurs d'asile
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAPM	Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard
CASA	Collectif d'action des sans-abri
CCAS	Centre communal d'action sociale
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CNAF	Caisse nationale des allocations familiales
CNL	Confédération nationale du logement
CNLE	Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CREDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
DAL	Droit au logement
DALO	Droit au logement opposable
DDASS remplacée par la Ddcspp	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
Ddcspp	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DGALN	Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
DGAS remplacée par la Dgcs	Direction générale de l'action sociale
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale
DRASS remplacée par la Drijscs	Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
DRE remplacée par la DREAL	Direction régionale de l'équipement
DREAL	Direction régionale de l'équipement, de l'aménagement et du logement
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
FAPIL	Fédération des associations pour la promotion et l'insertion par le logement
FJT	Foyer de jeunes travailleurs

FNARS	Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale
FSL	Fonds de solidarité pour le logement
GRL	Garantie des risques locatifs
HCLPD	Haut comité pour le logement des personnes défavorisées
HLM	Habitation à loyer modéré
IJAS	Inspection générale des affaires sociales
INED	Institut national d'études démographiques
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IRTS	Institut régional du travail social
MRIE	Mission régionale d'information sur l'exclusion
ONPES	Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
ORHL	Observatoire régional de l'habitat et du logement
PACT-ARIM	Protection, amélioration, conservation et transformation de l'habitat - Associations de restauration immobilières
PARSA	Plan d'action renforcé en direction des personnes sans-abri
PDAHI	Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile

PDALPD	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
PLH	Programme local pour l'habitat
PLUS	Prêt locatif à usage social
PNRQAD	Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés
PSA	Prime de solidarité active
RMI	Revenu minimum d'insertion
SAMI	Schéma départemental de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion
SAMU	Service d'aide médicale urgente
SDF	Sans domicile fixe
SNL	Solidarités nouvelles pour le logement
SRU	Solidarité et renouvellement urbain
UNAFU	Union nationale des associations gestionnaires de foyers de travailleurs migrants
UNCCAS	Union nationale des centres communaux d'action sociale
UNCLLAJ	Union nationale des comités locaux pour le logement autonome des jeunes
UNHAJ	Union nationale pour l'habitat des jeunes
URHJ	Union régionale pour l'habitat des jeunes
USHFC	Union sociale pour l'habitat Franche-Comté
ZJS	Zone urbaine sensible

SOMMAIRE

- >> [Préambule](#)
- >> [Qu'est-ce que le mal-logement ?](#)
- >> [Qui sont les mal-logés ?](#)
- >> [Les politiques publiques](#)
- >> [La mobilisation des associations](#)
- >> [Les ressources](#)